



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

contraceptifs

Question écrite n° 50158

### Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations exprimées par de nombreux gynécologues concernant le remboursement d'une pilule abortive, le *miffee*. Il semblerait en effet qu'aucune preuve d'innocuité de ce produit ne soit avérée. Par ailleurs, le *miffee* ne peut être prescrit qu'en association avec un autre médicament, le *gemeprost* qui d'une part n'est plus utilisé en France à cause de ses effets secondaires et, d'autre part, est très coûteux. Il découle de ce constat que le *miffee* devra être utilisé en France hors des indications de mise sur le marché, en totale contradiction avec les préconisations des autorités sanitaires. Aussi souhaite-t-il savoir si elle envisage de revenir sur l'autorisation de remboursement du *miffee*, accordée le 20 janvier 2014.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50158

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1441

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)